

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 avril 2005  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Points 36 et 48 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixantième année**

**La situation au Moyen-Orient**

**Mesures pour éliminer le terrorisme international**

**Lettres identiques datée du 15 avril 2005,  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la plus récente attaque terroriste perpétrée contre les citoyens d'Israël.

Aujourd'hui, un terroriste armé a franchi la frontière israélo-syrienne au nord-est de Kazerin. Vêtu d'une chemise frappée du drapeau palestinien, il s'est introduit dans un avant-poste des forces de défense israéliennes près de la frontière et a ouvert le feu, visant les réservoirs d'essence de l'avant-poste dans l'intention apparente de les faire exploser. Il a été arrêté et, pendant son interrogatoire, a déclaré que son intention était d'enlever un citoyen israélien pour l'emmener en Syrie. La responsabilité de l'incident incombe à la Syrie, qui est légalement et moralement tenue d'empêcher de pareils incidents à l'avenir.

En ces temps prometteurs mais délicats, il incombe à tous ceux qui veulent vraiment la paix dans notre région de rejeter les forces qui cherchent à en détruire les espoirs et d'agir pour éliminer les organisations terroristes, faute de quoi, les groupes terroristes palestiniens représenteront une bombe à retardement contre le processus de paix, menace directe non seulement pour les Israéliens innocents ainsi visés, mais aussi pour les espoirs ressuscités des deux peuples.

Malgré la persistance de l'activité terroriste, Israël continue d'exercer de la retenue et espère que la nouvelle direction palestinienne ainsi que tous les États de la région finiront par satisfaire à leurs obligations et adopteront une politique de tolérance zéro pour le terrorisme. Israël s'emploie sérieusement à relancer le processus de paix et s'est montré prêt à s'acquitter de ses obligations, mais il ne saurait tolérer et ne tolérera pas l'absence d'efforts authentiques et systématiques pour extirper entièrement les activités terroristes contre ses citoyens.

Israël invite la communauté internationale à réaffirmer son rejet absolu des tactiques terroristes et à n'accepter rien de moins que le démantèlement complet des



organisations terroristes ainsi que les efforts opiniâtres de tous les États de la région pour empêcher le terrorisme et livrer ses auteurs et ses partisans à la justice, conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1373 (2001), ainsi qu'à la Feuille de route.

Cette lettre fait suite aux nombreuses lettres qui exposent la campagne palestinienne de terrorisme lancée en septembre 2000 et énoncent les crimes pour lesquels les terroristes et leurs partisans devront rendre des comptes complets.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 36 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Dan **Gillerman**

---